

REPUBLIQUE FRANCAISE**COMMUNE DE  
LUITRÉ-  
DOMPIERRE****EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt, le quatorze janvier à vingt heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle des Quatre Saisons 3 rue du Maine) sous la présidence de Monsieur **Michel BALLUAIS**, Maire, après convocation en date du 6 janvier 2021 adressée individuellement par écrit à chacun des membres.

**Nombre de Conseillers :**

En exercice :	23
Présents :	23
Votants :	23
Pouvoirs :	00

**Présents :**

Adjoints : Mme GALODE – M. GARDAN – Mme BLIN – M. ROGER – Mme GARCIES – M. DELAUNAY –  
Conseillers municipaux : Mme MORAZIN – M. PIVETTE – M. JEGO – Mme BÉLAIR – M. LIGER – M. CORBIN – Mme CHEMIN – Mme JOHAN – M. PARIS – M. GÉHANNIN – Mme LEMONNIER – M. SALMON – M. DESHAYES – Mme MAURAI – Mme MAUPILÉ – Mme LEBON –

Absents : -

**Secrétaire de séance** : Madame **Nicole MORAZIN** est désignée secrétaire de séance.

**ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 10 DECEMBRE 2020**

M. le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu du 10 Décembre 2020. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2021/001 : FOUGERES AGGLOMERATION – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019**

Rapporteur : M. le Maire

En application de l'article L 5211.39 du CGCT

**I – Activité institutionnelle en 2019 :**

Elle s'est concentrée, pour une part importante, sur l'organisation politique, administrative, humaine et financière, ainsi que sur la mise en œuvre des politiques publiques : 56 décisions de Bureau, 79 décisions du Président prises sur délégation du conseil et 240 délibérations du Conseil communautaire (dont 33% de gestion pour 67% de politiques publiques).

**II Développement économique**

⇒ *Développement économique / Emploi*

- Fougères Agglomération est propriétaire de 10 bâtiments loués aux entreprises, répartis sur l'ensemble du territoire. Ces bâtiments ont vocation à accompagner le développement des activités.
- Démarrage des travaux du FIL, rue de la Moussais à Fougères : espace de création et d'hébergement d'entreprises (incubateur numérique, coworking et fablab), services du Pays de Fougères et du SCOT.
- Le dispositif d'aides aux entreprises : le pass commerce et artisanat ; l'aide à l'emploi et à l'investissement ; le fonds d'intervention économique ; l'aide aux projets labellisés par les pôles de compétitivité 2018-2020 ; le pass Jeunes Agriculteurs, l'aide à l'installation de bornes électriques
- Réalisation d'une étude marketing territoriale en 2019

- Projet de requalification de la zone d'activités de l'Aumallerie avec notamment la démolition du foirail et la construction d'une extension des ateliers techniques
- Les partenariats de Fougères Agglomération avec la Région Bretagne, la chambre d'agriculture de Bretagne, Initiative Pays de Fougères, la CCI d'Ille-et-Vilaine, la Chambre des métiers et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole
- Point accueil emploi
- Les ventes de terrains en zones d'activités

⇒ *Tourisme*

- La taxe locale de séjour a été instaurée le 1er janvier 2018 afin de financer une politique touristique plus ambitieuse : le produit de cette taxe s'élève à plus de 65 000 € pour l'année 2019.
- La création de la SPL Fougères Tourisme le 6 février 2019, structure unique en lieu et place de l'Office de Tourisme du Pays de Fougères et le Pays d'Accueil Touristique de Fougères
- La gestion de la boutique SNCF a été reprise par Fougères Agglomération en 2019
- La mise en place d'une charte intercommunautaire de signalisation d'intérêt local hors agglomération

**III - Aménagement de l'espace :**

⇒ *Mobilité*

- La validation du schéma des mobilités en octobre 2019
- Le service de transport urbain de 6 lignes desservant Beaucé, Fougères, Javené, Laignelet et Lécousse délégué à Transdev jusqu'au 31.12.2019
- Les services de transport à la demande couvre depuis le 1er janvier 2019 les 29 communes du territoire
- Le service de navette : les navettes Mobil'Agglo, la navette de l'office cantonal des sports : un minibus de 9 places mis à disposition des associations des 8 communes du territoire de Louvigné-du-Désert
- Autres types de mobilité : accompagnement à la mobilité du point accueil emploi, la navette de l'office cantonal des sports (Louvigné-du-Désert)
- Les mobilités durables : aide à l'acquisition de VAE, partenariat vélo/entreprise, schéma des aires de covoiturage, pôle d'échange intermodal de Romagné
- La gestion des transports scolaires et interurbains
- Le versement transport

⇒ *Urbanisme*

- Le SIG communautaire avec un site grand public et une application professionnelle, à destination de l'ensemble des communes de Fougères Agglomération.
- Suivi des révisions des PLU communaux
- Formalisation d'une procédure de suivi des enjeux communautaires en urbanisme

⇒ *Habitat*

- Poursuite de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat – PLH
- Poursuite de l'opération de revitalisation du territoire de Louvigné-du-Désert en partenariat avec la ville de Louvigné, l'ANAH, la Banque des Territoires
- Aides à destination de l'habitat privé pour tout le territoire d'un montant de 95 050 € pour 1 966 718 € de travaux.
- Entretien et gestion par Fougères Agglomération des 74 logements locatifs sociaux communautaires
- Dans le cadre du Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH), Fougères Agglomération a attribué en 2019 189 000 € pour la création, la réhabilitation et l'adaptation de 66 logements locatifs sociaux
- Dans le cadre de l'Opération « Action Cœur de Ville », Fougères Agglomération a lancé en juin 2019 une « Opération Programmée d'Amélioration et de l'Habitat Renouvellement Urbain »

⇒ *Environnement*

- Poursuite de l'élaboration du plan Climat Air Energie Territorial – PCAET
- Amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : poursuite du programme Breizh Bocage visant à restaurer le bocage, poursuite du programme de restauration des cours d'eau, compétence GEMAPI
- Actions en faveur de la biodiversité, des paysages et éducation à l'environnement : lutte contre les espèces invasives (frelon asiatique...), gestion du site de la Vallée du Bois Ainaux à Monthault dédié à la pédagogie autour des zones humides, entretien des sentiers de randonnée.
- SPANC : 736 contrôles effectués sur 2019
- Préparation du transfert des compétences eau, assainissement et pluvial urbain

**IV - Equipements culturels et de loisirs :**

- L'espace Aumaillerie
- Le Conservatoire communautaire de musique René Guizien : 18 luitréens-dompierrais inscrits sur 738.
- L'école communautaire de musique de Louvigné-du-Désert
- L'école communautaire d'arts plastiques : un atelier enfants à Lécousse.
- Galerie d'art Albert Bourgeois
- Le réseau communautaire de lecture publique avec la médiathèque la Clairière, et les bibliothèques et médiathèques du réseau.
- Le centre culturel communautaire Juliette Drouet et le théâtre communautaire Victor Hugo
- L'Aquatis
- Base de loisirs de Chênedet
- Complexe sportif Albert Bouvet

**V – Services à la population**

- La micro-crèche, le RIPAME et l'ALSH de St-Jean-sur-Couesnon (7 communes ex Com'Onze)
- Maison médicale de Louvigné-du-Désert
- Accueil des gens du voyage
- Gestion de la fourrière animale communautaire

**VI – Soutien aux communes**

- Soutien direct par la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire), les fonds de concours, la prise en charge quote-part du SDIS, et la création en 2018 d'un fonds de compensation de la DGF.
- La contractualisation : contrat départemental de territoire 2017-2021, contrat de partenariat Europe / Région Bretagne / Pays de Fougères 2014-2020, contrat de ruralité 2017-2020

**Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2019 de FOUGERES AGGLOMERATION.**

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2021/002 : SDE35 – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019**

Rapporteur : Michel DELAUNAY

Le SDE 35 dispose de la compétence électricité (organisation du service public de distribution de l'électricité, maîtrise d'ouvrage sur les travaux électriques basse et moyenne tension) et assure, à ce titre, le contrôle de la concession.

**Les missions :**

- *Réduire les consommations énergétiques :*
  - 180 collectivités ont transféré au SDE 35 la compétence éclairage, soit la gestion de 60 000 points lumineux
  - 1 500 km de linéaire de réseau d'éclairage public exploité
- *Améliorer l'efficacité énergétique :*
  - 675 opérations de travaux réalisés sur le réseau électrique (effacement, renforcement, extension ou sécurisation)
  - 103 bornes Béa disponibles dans le 35
  - 23 995 charges réalisées en 2019
  - 6 projets de station bioGNV
- *Développer les énergies renouvelables*
- *Développer les relations aux usagers*
  - 95 000 € pour lutter contre la précarité énergétique via le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

- Mutualiser les moyens et les expériences

314 collectivités adhérentes au groupement d'achat d'énergie (gaz et électricité)

- Assurer le contrôle de la concession

**Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2019 du SDE 35.**

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2021/003 : SCOT DU PAYS DE FOUGERES – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES EN URBANISME REGLEMENTAIRE ET OPERATIONNEL.**

Rapporteur M. le Maire

Le syndicat mixte est chargé d'assurer l'instruction des autorisations du droit des sols pour le compte des communes membres des EPCI du pays de Fougères dont la population est supérieure à 10 000 habitants : Agglomération de Fougères, Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 par convention de prestation de service.

Cette mission mutualisée s'effectue sous le contrôle du Maire, contre rémunération à l'acte conformément à la tarification forfaitaire votée chaque année.

Pour chaque prestation de service, l'intervention technique du service porte sur :

- **Des prestations principales :**

- L'instruction des demandes/autorisations du droit des sols dont l'autorité compétente est le maire au nom de la commune :
  - ✓ Les certificats d'urbanisme opérationnels (*les certificats d'urbanisme informatifs sont traités directement par la commune*)
  - ✓ Les déclarations préalables
  - ✓ Les permis de construire
  - ✓ Les permis d'aménager
  - ✓ Les permis de démolir
- L'instruction des autorisations de travaux (Etablissements Recevant du Public - ERP) hors permis de construire
  - ✓ Autorisation de travaux
  - ✓ Le déploiement d'applications numériques mutualisés (logiciel métier de gestion des autorisations d'urbanisme)

- **Des prestations complémentaires et/ou thématiques**

- L'accompagnement technique dans le cadre de l'élaboration ou l'évolution des documents d'urbanisme réglementaire (PLU)
- L'accompagnement technique dans le cadre d'études préalables portant sur des projets à enjeux etc...

Il est proposé d'établir une nouvelle convention dont la durée totale est fixée à 6 ans renouvelable par reconduction expresse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cette convention de prestation détermine les obligations réciproques de la commune bénéficiaire du service et du syndicat mixte du SCOT.

Cette mission ADS est financée par une rémunération à l'acte selon la tarification déterminée après prise en charge partielle du coût global du service par la communauté de communes « Couesnon Marches de Bretagne » à hauteur de 40 000 € et Fougères Agglomération à hauteur de 80 000 €.

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide (vote à mains levées : 22 votants – 22 pour – une abstention : M. Balluais, Maire et Président du SCOT)**

**➤ D'adopter les termes de la convention et d'autoriser Mme Galodé, adjointe, à signer ladite convention.**

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2021/004 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER HABITATION 8 RUE DE LA MAIRIE**

Rapporteur : Landry ROGER

En raison du droit de préemption urbain institué sur la commune de Dompierre-du-Chemin, commune déléguée de Luitré-Dompierre, Maître Christophe BARBIER, notaire à FOUGERES, a adressé à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne l'immeuble ci-après :

- Propriétaires : Consorts BÉLAIR et BARBEDETTE
- Références cadastrales : 100 AA N°189
- Situation : 8 rue de la Mairie
- Superficie totale : 04a 65ca

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

➤ **Décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien situé 8 rue de la Mairie.**

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2021/005 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER HABITATION 13 RUE DE LA MAIRIE**

Rapporteur : Landry ROGER

En raison du droit de préemption urbain institué sur la commune de Dompierre-du-Chemin, commune déléguée de Luitré-Dompierre, Maître Yves BLOUET, notaire à FOUGERES, a adressé à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne l'immeuble ci-après :

- Propriétaires : M. PERRIOT Fabrice et Mme LIZÉ Isabelle
- Références cadastrales : 100 AA N°183
- Situation : 13 rue de la Mairie
- Superficie totale : 07a 08ca

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

➤ **Décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien situé 13 rue de la Mairie.**

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2021/006 : INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) – SARL MOREL ENERGIES**

Rapporteur : M. le Maire

La SARL MOREL ENERGIES a déposé un dossier en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à la création d'une unité de méthanisation sur son exploitation située au lieu-dit « La Massurie » sur la commune de LA CHAPELLE-JANSON.

Une consultation du public est ouverte du 11 janvier 2021 au 11 février 2021 inclus.

Le dossier relatif à l'extension d'une unité de méthanisation à la ferme d'une capacité de traitement de 50,4 t/jour.

Le projet de la SARL MOREL ENERGIES est l'extension d'une installation permettant de produire de l'énergie renouvelable (méthane avec une production de 961 000 m<sup>3</sup> par an ; cela équivaut à 9 610 000 KWh primaires, soit le pouvoir énergétique de 576 600 l de fioul).

Le procédé de méthanisation est un procédé biologique qui traite les effluents d'élevage, en l'occurrence des lisiers de porcs et de bovins et des fumiers de bovins, additionné à divers produits fermentescibles (produits végétaux). Le biogaz résultant de la fermentation des matières organiques constitue un combustible injecté dans le réseau public de gaz après épuration (eau et soufre).

Actuellement, l'établissement fonctionne avec un seul digesteur de 1620 m<sup>3</sup> utiles et une seule fosse de réception de 200 m<sup>3</sup>. Après projet, un second digesteur identique sera mis en place, la fosse de réception sera doublée par 2 fosses couvertes, de 106 m<sup>3</sup> chacune. Le site dispose déjà de nombreuses installations annexes :

- Un stockage de digestat couvert (3963 m<sup>3</sup>),

- Une trémie mélangeuse,
- Une fosse d'hydrolyse,
- Un local électrique,
- Une gaine technique de transfert,
- Un local bureau,
- Un container d'épuration du gaz (2 cuves de 1000 l de charbon actif).

Le poste d'injection du gaz dans le réseau public est installé en-dehors de l'enceinte du site (il est propriété de GRDF, qui s'assure de son bon fonctionnement). Le site est clôturé, muni de 2 portails avec codes d'accès et d'une enceinte de rétention.

#### **Le devenir du digestat**

La valorisation du digestat se fera majoritairement épandage sur les terres agricoles mises à disposition, et pour le reste par valorisation sur des terres agricoles sans plan d'épandage, suivant le cahier des charges en vigueur.

M. le Maire invite le conseil municipal à donner son avis sur la demande présentée par la SARL MOREL ENERGIES.

**Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal (vote à mains levées : 23 votants – 23 pour)**

**➤ Ne s'oppose pas au projet mais tient à formuler une réserve quant aux trafics de véhicules occasionnés (nombreux passages de camions et de remorques agricoles) par ce projet et leur tonnage pouvant provoquer des dégradations des revêtements de voirie.**

#### **OBJET DE LA DELIBERATION N°2021/007 : PROJET « MOBILIZ » - ACHAT DE 16 VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE**

Rapporteur : Landry ROGER

M. Roger rappelle que le dossier de consultation mis en ligne le vendredi 18 décembre 2020 concerne les lots suivants :

<b><u>Lot 1</u></b>	Maintenance du parc de vélos à assistance électrique
<b><u>Lot 2</u></b>	Location longue durée de 2 véhicules électriques et leur maintenance
<b><u>Lot 3</u></b>	Installation d'un système et des équipements permettant la location libre-service des 16 vélos à assistance électrique
<b><u>Lot 4</u></b>	Installation d'un système et des équipements permettant l'autopartage des 2 véhicules électriques

La solution de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) étant privilégiée pour l'achat des vélos à assistance électrique, ce lot a été retiré de la consultation.

L'UGAP met à la disposition des collectivités une large gamme de produits et de services sélectionnés dans le respect du Code des marchés publics. Une commande auprès de l'UGAP dispense donc la collectivité de toute procédure.

D'après les professionnels, ARCADE a développé un savoir-faire pour concevoir et fabriquer des vélos de qualité, robustes, fiables, faciles à entretenir et faits pour durer. Ces arguments ont motivé le choix des élus pour retenir ARCADE.

M. ROGER présente au Conseil Municipal la proposition financière de l'UGAP qui comprend :

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Montant TTC
Vélos à assistance électrique	16	1 461.29	23 380.64	28 056.77
Panier avant	16	16.99	271.84	326.21

Antivol cadre	16	15.67	250.72	300.86
Antivol chaîne	16	9.78	156.48	187.78
<b>TOTAUX.....</b>			<b>24 059.68</b>	<b>28 871.62</b>

M. Roger précise que le modèle retenu Vitality 26" allie un design très urbain avec des performances moteur et batterie très satisfaisantes (14 Ampères – autonomie 100 km). Les logos de la commune et l'Europe seront gravés sur chaque vélo.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal (vote à mains levées : 23 votants – 23 pour)**

- **Adopte la proposition financière de l'UGAP pour un montant de 28 871.62 € TTC,**
- **Autorise le Maire ou son représentant à signer le bon de commande.**

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2021/008 : FOOTBAL CLUB SUD FOUGERAIS – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE**

Rapporteur : Florence GARCIES

Comme prévu dans la convention, le FSCF met à disposition de la commune de Luitré-Dompierre, Monsieur Aurélien COSTARD, animateur sportif. Le FSCF assure la rémunération de cet agent et sollicite auprès de la commune le remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes.

**Bilan :**

- Nombre d'heures effectuées pendant l'année 2020 : 126 heures
- Coût : 2 784.25 €
- Montant versé : 1 900.00 €
- Reste dû : 884.25 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**Vote une subvention complémentaire de 884.25 € à verser au FCSF.**

**OBJET DE LA DELIBERATION N°2021/009 : DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE**

Rapporteur : Hervé CORBIN

A la suite de son étude, M. Louis-Gérard GUERIN a établi la liste des 22 poteaux incendie répondant aux normes en vigueur (capacité : 60 m<sup>3</sup>/h) plus la citerne enterrée rue des Clos Paris. Les puisards n'apparaissent pas sur cette liste.

Une convention devra être signée avec les particuliers pour utiliser leurs plans d'eau ou leurs bassins de rétention.

M. Corbin précise que l'étude de M. Louis-Gérard GUERIN prévoit la mise en place de 8 poteaux à incendie complémentaires.

Un arrêté municipal sera signé par M. le Maire actant l'état des lieux des points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune à la date du 03/12/2020.

**Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de la liste des poteaux incendie répertoriés sur le territoire communal.**

**DECISIONS DU MAIRE**

M. le Maire porte à la connaissance des élus la liste des devis signés :

Fournisseur	Objet	Montant HT
<b>DAVID BEAUDOUIN</b>	Mise à disposition de 3 barnums	<b>2 390,00 €</b>

<b>APPLI INTRAMUROS</b>	Abonnement annuel (35 € x 12 mois)	<b>420,00 €</b>
<b>DARRAS</b>	Fourniture et pose d'une solive	<b>215,00 €</b>
<b>LOCA METAL</b>	1 platine avec potelet métallique	<b>330,50 €</b>
<b>ENTREPRISE LEMEE</b>	Travaux en plus et moins-value - VAL DES LEGENDES	<b>430,00 €</b>
<b>ENTREPRISE LEMEE</b>	Travaux réseaux EP	<b>2 005,00 €</b>

Signé  
Michel BALLUAIS, Maire